

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 6 avril 2020, à 16h.

En raison de la pandémie COVID-19 déclarée par le Gouvernement du Québec, et selon les directives émises par le Ministère des Affaires municipales et Habitation le 15 mars 2020, la séance est tenue à huis clos et par vidéoconférence. Dans un avis public en date du 27 mars 2020, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit au plus tard 9h, le 6 avril 2020.

Sont présents par vidéoconférence : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon, ainsi que messieurs les conseillers Lee Patterson, Pierre Laplante, Ronald Myles et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Aussi présents: le Directeur général, M. Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe déclare l'ouverture de la séance à 16h00.

2020-04-97

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020-04-98

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Lettre du ministre des Transports du 12 mars 2020 accordant à la Ville une aide financière de 2 254 432\$ dans le projet RIRL pour la réfection de plusieurs routes.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions reçues par écrit

Cinq (5) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Samuel Foster: *Will the council be tabling any measures to avoid Covid-19 entering our most vulnerable town? such as screening at our borders*

RÉPONSE : **La Ville travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec. La Ville suivra toute directive du gouvernement. La Ville est aussi en communication continue avec la Sûreté du Québec afin d'assurer que les directives du gouvernement soient respectées.**

Nancy Fattori : *J'ai déjà fait deux requêtes sur ce sujet en 2018 et 2019 et je n'ai jamais eu de suivi. Je demeure sur la rue Moffat, une petite rue étroite résidentielle où la majorité des automobilistes ne respectent pas la vitesse maximum de 40km, il n'est pas rare qu'ils roulent au dessus de 70km, c'est dangereux!!!! D'ailleurs il y a eu quelques incidents qui auraient pu être dramatiques. Je ne comprends pas la lenteur de la ville à prendre les moyens nécessaires pour ralentir les voitures, des stops, des bumps, des affiches, des tableaux lumineux etc..... Les moyens ne manquent pas et ça me semble peu dispendieux. En ce qui concerne ma demande, je crois qu'un stop au coin d'héritage/Moffat et un autre au coin de Hasting/Moffat serait efficace. Je crois que la ville a le devoir de protéger ses citoyens alors il est temps de passer aux actions. Merci de me répondre.*

RÉPONSE : Les élus ont demandé à l'administration de mettre en place une politique de gestion encadrant les demandes de changement de la signalisation routière. À moins que la demande nécessite une action immédiate, toutes demandes seront traitées à la suite de la mise en place de la nouvelle politique. Veuillez noter toutefois que le marquage sur la chaussée sera effectué sur la rue Moffat et que le panneau électronique y sera installé de façon temporaire cet été.

Cindy Moynan: *There was a police barricade at Bromont Exit today. They will be placing it under lockdown soon. Will we be the same?*

RÉPONSE : La Ville travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec. La Ville suivra toute directive du gouvernement. La Ville est aussi en communication continue avec la Sureté du Québec afin d'assurer que les directives du gouvernement soient respectées.

Michel Poulin : Dans un numéro récent du journal le GUIDE, il était dit que les municipalités de Brome-Missisquoi allaient reporter la date du prochain versement des taxes municipales. De plus cela devait être entériné par chacun des conseils municipaux. Est-ce exact et quelle est la proposition/position de notre conseil municipal à cet effet?

RÉPONSE : Les élus de la Ville de Lac-Brome demeurent très préoccupés par l'impact de cette pandémie sur la situation financière des résidents, commerces et industries. Contrairement à d'autres villes où les échéances de paiement de taxes sont prévues en avril ou en mai, le prochain versement pour Lac-Brome n'est prévu que pour le 17 juin prochain. Ce faisant, les élus prendront une décision qu'à la séance du mois de mai avec les informations à jour sur la pandémie.

Rob Paterson : Will VLB make adjustments soon to reduce the strain on local businesses from having to make full payments of local taxes?

RÉPONSE : Les élus de la Ville de Lac-Brome demeurent très préoccupés par l'impact de cette pandémie sur la situation financière des résidents, commerces et industries. Contrairement à d'autres villes où les échéances de paiement de taxes sont prévues en avril ou en mai, le prochain versement pour Lac-Brome n'est prévu que pour le 17 juin prochain. Ce faisant, les élus prendront une décision qu'à la séance du mois de mai avec les informations à jour sur la pandémie.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2020-04-99

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : **426 871.00\$**
- Chèques émis #:20-05 ET 20-06 **172 453,09\$**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2020-04-100

4.1.2.1.1 Contrat AO 2019-09 (Services professionnels – Reconstruction du barrage Blackwood)

ATTENDU la facture 381078 pour le paiement du décompte progressif #2 de la compagnie **FNX-Innov Inc.** au montant de **11 262,95 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2019-09 (Services professionnels – Reconstruction du barrage Blackwood);

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 de **11 262,95 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2019-09 (Services professionnels – Reconstruction du barrage Blackwood), lesdits paiements étant conditionnels à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer les paiements, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-04-101

4.1.2.2 Factures diverses

4.1.2.2.1 Services de la Sûreté du Québec - année 2020

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 967 020,00\$** à titre de paiement de la facture 102964 au ministre des Finances du Québec pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au ministre des Finances selon les modalités suivantes :

- un (1) chèque au montant de 983 510 \$, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2020;
- un (1) chèque au montant de 983 510 \$, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2020.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2020-04-102 4.1.3.1 Octroi de contrat – Caractérisation des installations septiques – Domaine-Brome et Pointe-Fisher

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de réaliser une caractérisation d'environ soixante-douze (72) installations septiques dans les rues Domaine-Brome et Pointe-Fisher;

ATTENDU la demande de prix à six entrepreneurs;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avec taxes
LCL Environnement	28 559,52 \$
Groupe Hémisphères	22 764,96 \$

ATTENDU la recommandation de Tommy Cioc, Inspecteur en environnement pour la Ville, d'octroyer le mandat au Groupe Hémisphère;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde le contrat de services pour la caractérisation d'installations septiques dans les rues Domaine-Brome et Pointe-Fisher au Groupe Hémisphère pour la somme de **22 764,96 \$**, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge ce contrat à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2020-04-103 4.1.3.2 Mandat de signature – Entente intermunicipale - Écocentre

ATTENDU la résolution 2020-03-95;

ATTENDU QU' en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil veut conclure avec la MRC Brome-Missisquoi une entente intermunicipale ayant pour objet la délégation partielle de compétence (visant uniquement l'écocentre) par la Ville à la MRC afin que celle-ci assure la gestion des résidus non conformes, les

matières recyclables et autres matières, ainsi que de prévoir les modalités de fonctionnement de l'écocentre;

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la MRC et la Ville concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'Entente et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, *l'Entente intermunicipale concernant la gestion, la réception et la valorisation des matières de l'écocentre régional Brome-Missisquoi et la réception et la valorisation des matières des autres écocentres*, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2020-04-104

4.1.3.3 Mandat de signature – 21 Davignon - Servitudes

ATTENDU QUE le lot 4 266 407, Cadastre du Québec, numéro civique le 21 rue Davignon, a récemment été vendu, nécessitant la préparation d'un Certificat de localisation pour ce lot;

ATTENDU QUE le Certificat de localisation a révélé que deux bâtiments utilisés par le propriétaire du lot 4 266 407 empiètent sur les lots contigus 4 265 325 et 4 265 328, dont la Ville est la propriétaire;

ATTENDU QUE les lots 4 265 325 et 4 265 328 font partie du sentier multifonctionnel public, qui bénéficie d'une emprise de plus de 30 mètres de large;

ATTENDU QUE spécifiquement, le coin nord-ouest du bâtiment principal empiète sur les lots 4 265 325 et 4 265 328 sur une distance de 0.62 mètre ;

ATTENDU QUE cet empiètement fut créé par la rénovation cadastrale de 2009, qui a fait perdre au lot 4 266 407 une partie de sa superficie ;

ATTENDU QUE spécifiquement, un bâtiment accessoire (remise) d'une superficie approximative de 12 mètres carrés empiète sur le lot 4 265 325;

ATTENDU QUE ce bâtiment secondaire existe depuis longtemps et n'entrave aucunement à l'usage du sentier multifonctionnel, étant séparé de celui-ci par un fossé;

ATTENDU QU' il est nécessaire de régulariser la situation de ces deux bâtiments afin de permettre la vente de l'immeuble à procéder;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte d'accorder les servitudes suivantes au bénéfice du lot 4 266 407 (le lot dominant) contre les lots 4 265 325 et 4 265 328 (les lots servants), le tout dans le seul but de régulariser la situation et ainsi de permettre la vente du lot 4 266 407 :

- i) une servitude pour l'empiètement du bâtiment principal (0.62 m de longueur);
- ii) une servitude pour l'eau de ruissellement qui tombe du toit du bâtiment principal sur un espace gazonné;
- iii) une servitude de 56 mètres carrés pour l'empiètement du bâtiment accessoire et pour y avoir accès;

QUE les servitudes sont accordées sans contrepartie pécuniaire à la Ville, mais entièrement aux frais de la propriétaire du lot 4 266 407;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2020-04-105

**4.1.3.4 Mandat de signature – Société historique du comté de Brome
- stationnement**

ATTENDU la résolution 2018-12-419;

ATTENDU QUE le Conseil et la Société veulent encadrer l'usage par la Ville du stationnement qui appartient à la Société sur le lot 6 285 347, Cadastre du Québec;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, une entente pour l'usage par la Ville du stationnement de la Société historique du comté de Brome, lot 6 285 347, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2020-04-106

4.1.3.5 Mandat de signature – Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (PELEM)

ATTENDU la résolution 2019-09-263

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le programme PELEM, qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative;

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités ou partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la directrice des Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, madame Cynthia Brunelle, à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention d'aide financière, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil confirme que madame Cynthia Brunelle est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités ou partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire.

ADOPTÉ

2020-04-107

4.1.3.6 Octroi de contrat – Module de jeu à la Plage Douglass

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de bonifier les installations à la Plage Douglass avec l'installation d'un module de jeu pour les jeunes;

ATTENDU la demande de prix à deux entrepreneurs, qui ont fait les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Eskair aménagement	34 495,95 \$
Création dans les arbres	34 664,96 \$

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice des Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire d'octroyer le mandat à Eskair aménagement;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat de service pour installation d'un module de jeu à la Plage Douglass pour la somme de **34 495,95 \$**, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge ce contrat à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond de parc;

ADOPTÉ

2020-04-108 4.1.3.7 AO 2020-01 – Traçage des lignes de rues - Contrat de 3 ans

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-01 pour le traçage des lignes de rues sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
9254-8783 Qc Inc. (Lignes Maska)	120 812,28 \$
Marquages Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	115 104,54 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Marquages Signalisation Rive-Sud B.A. inc.. au montant de 115 104,54 \$;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Marquages Signalisation Rive-Sud B.A. inc.. le contrat AO 2020-01 pour le traçage des lignes de rues sur le territoire de la Ville au montant de 115 104,54 \$, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-01 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-01 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2020-04-109

4.1.3.8 AO 2020-02 – Travaux de pavage – rapiéçage manuel et mécanisé à l'enrobé à chaud - Contrat 3 ans

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-02 - Travaux de pavage – rapiéçage manuel et mécanisé à l'enrobé à chaud;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (incluant taxes)</i>
Répar-Asphalte Bernier inc.	705 572,83 \$
Sintra Inc.	647 436,25 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Sintra Inc. au montant de 647 436,25 \$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Sintra Inc. le contrat de trois ans AO 2020-02 - Travaux de pavage – rapiéçage manuel et mécanisé à l'enrobé à chaud, au montant de 647 436,25\$, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-02 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-02 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2020-04-110 4.1.3.9 AO 2020-04 Travaux de remplacement de ponceaux

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-04 dont l'objet est le remplacement de 32 ponceaux sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville recevait les huit (8) soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Aurel Harvey & Fils	3 460 747,50 \$
T.G.C inc.	2 963 727,59 \$
Excavations Gagnon et Frères inc.	2 569 705,67 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay	2 283 931,96 \$
Excavation Dominic Carey Inc.	2 757 881,69 \$
Roger Dion & Fils 2006 Inc.	3 219 929,49 \$
Excavation Désourdy inc.	2 811 052,53 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	2 997 777,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavation St-Pierre & Tremblay au montant de 2 283 931,96\$;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavation St-Pierre & Tremblay le contrat 2020-04 au montant de 2 283 931,96\$, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-04 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-04 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant de la subvention du Programme d'Aide à la Voirie Locale prévu selon l'entente RIRL-2018-811, ce dernier étant versé comptant par le gouvernement provincial et représentant un maximum de 75% du coût final.

QUE soit affecté à la balance du paiement de cette dépense un montant, lequel sera financé à même le Fonds de Carrières et sablières de la Ville de Lac-Brome poste comptable 55-169-00-000.

ADOPTÉ

2020-04-111 4.1.3.10 AO 2020-05 Réfection du chemin Iron Hill

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-05 pour travaux de réfection du chemin Iron Hill;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Eurovia Québec Construction Inc.	1 134 554,21 \$
Sintra Inc.	1 395 500,30 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Eurovia Québec Construction Inc.;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Eurovia Québec Construction Inc. le contrat AO 2020-05 05 pour travaux de réfection du chemin Iron Hill au montant de 1 134 554,21\$, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-05 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-05 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant de la subvention du Programme d'Aide à la Voirie Locale prévu selon l'entente RIRL-2018-811, ce dernier étant versé comptant par le gouvernement provincial et représentant un maximum de 75% du coût final.

QUE soit affecté à la balance du paiement de cette dépense un montant, lequel sera financé à même le Fonds de Carrières et sablières de la Ville de Lac-Brome poste comptable 55-169-00-000.

ADOPTÉ

2020-04-112 4.1.3.11 AO 2020-06 Vidange des fosses septiques – Contrat 2 ans

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-06 pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Option A (taxes incluses)</i>	<i>Option B (taxes incluses)</i>
Enviro5 inc.	307 638,61 \$	400 768,36 \$
Beauregard Environnement. Ltée	245 593,49 \$	327 299,33 \$
9363-9888 Qc. Inc. (Sanivac)	281 113,88 \$	425 982,38 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Beauregard Environnement. Ltée;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Beauregard Environnement. Ltée. le contrat AO 2020-06 pour la vidange des fosses septiques selon l'Option A retenue (soit la vidange sélective des boues des fosses septiques avec disposition aux lagunes de la Ville) sur le territoire de la Ville et autorise la dépense de 245 593,49 \$ taxes incluses (contrat de 2 ans).

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-06 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-06 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2020-04-113

4.1.3.12 AO 2020-10 Coupe de gazon et entretien des espaces verts – Contrat de 3 ans

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-10 pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts;

ATTENDU QU' une soumission était reçue par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
9148-0772 Québec. Inc. (Déneigement Stéphane Marcotte)	214 639,93 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9148-0772 Québec inc. (Déneigement Stéphane Marcotte);

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à 9148-0772 Québec inc. (Déneigement Stéphane Marcotte) le contrat AO 2020-10 des trois ans pour la coupe de gazon et l'entretien des espaces verts au montant de 214 639,93\$ taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-10 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-10 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fond général de Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2020-04-114

4.1.3.13 AO 2020-11 Remplacements de ponceaux sur les chemins Papineau, Brandy et Howard

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-11 dont l'objet est le remplacement de trois ponceaux sur les chemins Papineau, Brandy, et Howard;

ATTENDU QUE la Ville recevait les six (6) soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation Dominic Carey Inc.	229 565,98 \$
Roger Dion & Fils 2006 Inc.	256 079,22 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay	222 249,99 \$
Les Entreprises Denexco inc.	264 431,74 \$
Excavation A.R. Valois inc.	209 392,53 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	220 752,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavation A.R. Valois au montant de 209 392,53 \$;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavation A.R. Valois le contrat 2020-11 au montant de 209 392,53\$, taxes incluses;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-11 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-11 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le Règlement 613 (Règlement parapluie pour des routes diverses) et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2020-04-115

4.1.3.14 AO 2020-03 – Travaux de rechargement granulaire – chemins Stagecoach et Allard

ATTENDU l'appel d'offres AO 2020-03 dont l'objet est le rechargement granulaire pour les chemins Stagecoach et Allard

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Eurovia Québec Construction Inc	963 918,44 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	929 648,29 \$
Excavation Dominic Carey Inc.	813 589,43 \$
Roger Dion & Fils 2006 Inc	786 290,23 \$
Normand Jeanson Exc. Inc.	920 356,27 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	832 318,97 \$
Sintra Inc.	1 170 955,81 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Roger Dion & Fils 2006 Inc. au montant de 786 290,23\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le projet comprend deux volets différents :

- i) La partie « chemin Stagecoach »
- ii) La partie « chemin Allard »

ATTENDU QUE les soumissions pour la partie Stagecoach de cet appel d'offres sont les suivantes:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Eurovia Québec Construction Inc	778 221,28\$
Excavations Gagnon & Frères inc.	753 227,04\$
Excavation Dominic Carey Inc.	661 132,23\$
Roger Dion & Fils 2006 Inc	630 433,79\$
Normand Jeanson Exc. Inc.	756 312,13\$
Bertrand Ostiguy Inc.	729 450,84\$
Sintra Inc.	963 378,40\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme pour la partie Stagecoach est celle de Roger Dion & Fils 2006 Inc. au montant de 630 433,79\$, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil scinde l'appel d'offres et sépare les parties Stagecoach et Allard;

QUE le Conseil retire la partie Allard de l'appel d'offres;

QUE le Conseil accorde à de Roger Dion & Fils 2006 Inc. le contrat AO 2020-03 uniquement pour la partie Stagecoach au montant de 630 433,79\$, taxes incluses, dont l'objet est le rechargement granulaire du chemin Stagecoach;

QUE le Conseil adjuge l'AO 2020-03 à la condition stricte que la situation de la pandémie COVID-19, qualifiée d'un cas de force majeure par les élus, n'empêche pas le contrat d'être réalisé selon ses conditions. Notamment, l'adjudication d'AO 2020-03 est conditionnelle à tout loi, règlement, ou directive en lien avec la pandémie COVID-19, qui existe ou peut exister, imposés par les instances gouvernementales;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le *Règlement 613 (Règlement parapluie pour des routes diverses)* et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2020-04-116 4.1.4.1 Ressources humaines – Coordonnateur au service des Travaux publics – Embauche

ATTENDU la résolution 2020-03-75 autorisant la création du poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics »;

ATTENDU que le poste a été affiché à l'interne en mars 2020;

ATTENDU la recommandation d'embauche de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques;

Il est

Proposé par Ron Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise et ratifie l'embauche de monsieur Jean-Philippe Roy à titre de Coordonnateur au service des Travaux publics, avec date d'entrée en fonction le 30 mars 2020;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective de travail du syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2020-04-117 4.1.5.1 Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi – Quote-part budget 2020

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **12 311,00\$** aux fins du paiement de sa quote-part pour l'Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi pour le budget 2020.

ADOPTÉ

2020-04-118

4.1.5.2 Retrait de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales – Abrogation de la résolution 2020-03-76

ATTENDU la résolution 2020-03-76 ordonnant à la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, la transmission de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales à la MRC Brome-Missisquoi (« MRC »);

ATTENDU QU' en conformité avec la réglementation de la MRC, la vente pour défaut de paiement des taxes municipales est prévue le 11 juin 2020;

ATTENDU le contexte particulier de la COVID-19 et l'interdiction de tous rassemblements intérieurs et extérieurs imposée par le gouvernement du Québec;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil demande à la directrice des Finances et de la Trésorerie, madame Caroline Cusson, de retirer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, transmise à la MRC;

QUE le Conseil abroge la résolution 2020-03-76, et que la résolution 2020-03-76 soit nulle et sans effet.

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 1 000\$ pour des frais d'avocat afin d'entreprendre les procédures nécessaires à faire geler le délai de prescription de 3 ans pour une partie du solde;

ADOPTÉ

2020-04-119

4.1.5.3. Allègements fiscaux

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil reporte ce point à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

S.O.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2020-04-120

5.3.1 475, chemin Bondville, lot 3 939 030, zone UMV-3-H12 – district de Fulford/Bondville

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction de deux remises commerciales;

ATTENDU la résolution 20-018 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande ;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande pour permission de construction de deux remises commerciale au 475, chemin Bondville, lot 3 939 030, zone UMV-3-H12;

ADOPTÉ

2020-04-121

5.3.2 Lot 4 822 413, ch. Lakeside, zone UV-7-E15 – district de Foster

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de fenêtres, de recouvrement de toiture et de revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 20-019 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de fenêtres, de recouvrement de toiture et de revêtement extérieur pour Lot 4 822 413, ch. Lakeside, zone UV-7-E15.

ADOPTÉ

2020-04-122 5.3.3 357, chemin de Knowlton, lot 4 471 083, zone URB-4-K15 – district de Knowlton/Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de portes d'entrée et de la porte de garage;

ATTENDU la résolution 20-020 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de portes d'entrée et de la porte de garage au 357, chemin de Knowlton, lot 4 471 083, zone URB-4-K15.

ADOPTÉ

2020-04-123 5.3.4 562, chemin de Knowlton, lot 4 266 699, zone UC-4-L13 – district de Knowlton/Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation de deux marquises;

ATTENDU la résolution 20-021 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'installation de deux marquises 562, chemin de Knowlton, lot 4 266 699, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

2020-04-124 5.3.5 576, chemin de Knowlton, lot 4 266 693, zone UC-4-L13 – district de Knowlton/Victoria

ATTENDU le dépôt d'une demande construction d'une pergola recouvrant la terrasse commerciale;

ATTENDU la résolution 20-022 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

*Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande construction d'une pergola recouvrant la terrasse commerciale au 576, chemin de Knowlton, lot 4 266 693.

ADOPTÉ

2020-04-125 5.3.6 52, rue Saint-Paul, lot 4 266 329, zone URA-23-K15 – district de Knowlton/Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande de transformation d'une véranda;

ATTENDU la résolution 20-023 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de transformation d'une véranda au 52, rue Saint-Paul, lot 4 266 329, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

2020-04-126 5.3.7 Lot 4 490 158, chemin de Knowlton, zone UC-1-M2 – district de West Brome/Iron Hill

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un garage commercial de deux étages comprenant des bureaux et de l'entreposage;

ATTENDU la résolution 20-024 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de de construction d'un garage commercial de deux étages comprenant des bureaux et de l'entreposage au Lot 4 490 158, chemin de Knowlton, zone UC-1-M2

ADOPTÉ

2020-04-127 5.3.8 47, rue Lansdowne, lot 4 266 449, zone URA-12-K15 – district de Knowlton/Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'une remise pour piscine;

ATTENDU la résolution 20-025 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'une remise pour piscine au 47, rue Lansdowne, lot 4 266 449, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La séance est tenue à huis clos. Un avis public a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 9h, le 6 avril 2020

Aucun document n'a été reçu

Alain Beauchamp, un des demandeurs de la dérogation mineure au point 5.4.1, demande au Conseil de reporter le dossier afin qu'il puisse modifier la demande.

2020-04-128

5.4.1 102, chemin de la Baie-Rock Island, lot 4 264 927, zone UV-9-F14 – district de Foster

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil reporte la demande à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

S.O.

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

S.O.

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

2020-04-129 5.7.1 Lots 4 267 312, 4 601 742, 4 601 727, et 4 267 314 zone ID-23-N14, district de East-Hill

ATTENDU QU' une demande d'autorisation pour lotissement à la CPTAQ a été déposée visant les lots 4 267 312, 4 601 742, 4 601 727, et 4 267 314, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant le lotissement des lots 4 267 312, 4 601 742, 4 601 727, et 4 267 314, Cadastre du Québec, zone ID-23-N14;

ADOPTÉ

2020-04-130 5.7.2 Lot 4 267 155, zone RF-9-P12, district de East-Hill

ATTENDU QU' une demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ a été déposée visant le lot 4 267 155, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot 4 267 155 Cadastre du Québec, zone RF-9-P12;

ADOPTÉ

5.8 DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

2020-04-131 5.8.1 Chemin Lakeside – Projet domiciliaire Art de vivre - Lots divers, Zones UMV-2-D16, RBE-1-E16

Premier projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

(PPCMOI) pour le projet domiciliaire « Art de vivre » - Adoption du premier projet

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' en conformité avec la résolution 2018-04-144 un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – PPCMOI est présentement en vigueur et prévoit une cinquantaine de lots résidentiels à construire

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à permettre des pentes de toit secondaires entre 0/12 et 6/12 ainsi que des résidences ayant un *style farmhouse contemporain et scandinave* a été déposée en bonne et due forme pour afin de modifier le PPCMOI existant;

ATTENDU QUE le PPCMOI en vigueur prévoit à l'heure actuelle des pentes de toit secondaires entre 6/12 et 12/12;

ATTENDU QUE le PPCMOI en vigueur prévoit présentement des résidences de styles: champêtre, ancestrale et de campagne;

ATTENDU QUE les deux styles de maison (*farmhouse contemporain et scandinave*) à ajouter aux styles déjà autorisés s'agencent généralement à des pentes secondaires entre 0/12 et 6/12;

ATTENDU QUE les deux éléments proposés dans le PPCMOI sont issus de la demande d'acheteurs potentiels de lot;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation du projet ont été joints à ladite demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et considère qu'il respecte de façon satisfaisante les critères applicables du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 20-116, recommande l'acceptation du projet sous certaines conditions;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le Conseil adopte, en vertu du *Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, un premier projet de résolution relatif au PPCMOI « Art de vivre », ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;
- QUE le Conseil adopte ce premier projet de PPCMOI selon les documents soumis par le demandeur avec la demande;
- QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;
- QU' une assemblée publique de consultation sera tenue à une date ultérieure selon les directives du gouvernement de Québec quant à la pandémie COVID-19, et ce, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

2020-04-132

6.2 COVID-19 – Suspension temporaire de certaines Procédures du Schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU QUE la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et les directives/ arrêtés /décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques incendie prévoit diverses mesures que le Service de sécurité incendie doit respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit s'assurer que les effectifs pompiers pourront être en mesure de répondre aux services d'urgence et aux actions importantes prévus au Schéma de couverture de risques incendie, c'est-à-dire les services essentiels;

ATTENDU QUE la réalisation actuelle de certaines mesures prévues au Schéma de couverture de risques incendie met à risque la santé des effectifs pompiers, et peut possiblement empêcher le Service de sécurité incendie d'assurer les services essentiels;

ATTENDU QUE la Ville doit suspendre temporairement certaines mesures préventives du Schéma de couverture de risques incendie afin de s'assurer que le Service de sécurité incendie puisse assurer les services essentiels;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil suspend temporairement une partie du Schéma de couverture de risques incendie, dont les actions 11, 12, 14, 15, 17, 19 à 22, 24 à 26, 28, 29, 40 à 41 et 63.

QUE le Conseil maintient tous les services d'urgence et autres services essentiels fournis par le Service de sécurité incendie.

QUE le Conseil autorise le Service de sécurité incendie à mettre fin à la présente suspension temporaire et à reprendre l'exécution complète de toutes les actions prévues au Schéma de couverture de risques incendie, incluant celles suspendues par les présentes, dès que les directives gouvernementales quant à la santé publique le permettront.

ADOPTÉ

2020-04-133

6.3 Patrouille nautique – Désignations

ATTENDU l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville : messieurs Ross Clarkson et Marc-Antoine Fortier;

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- *Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
- *Règlements sur les petits bâtiments;*
- *Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;*
- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État;*

- *Toute réglementation municipale applicable ;*

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'« agents de l'autorité » au sens de 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE ces désignations (patrouilleurs nautiques et inspecteurs municipaux) sont pour la seule période estivale 2020.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

8.2 Demandes de contribution financière

2020-04-134 8.2.1 Fête du Canada

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accorde une aide financière de 10 000 \$ au Comité de la Fête du Canada à titre de contribution financière pour le

spectacle de feux d'artifices en lien avec les activités de la Fête du Canada;

QUE cette aide financière est conditionnelle et ne sera pas octroyée ou doit être remboursée si l'évènement n'a pas lieu.

ADOPTÉ

2020-04-135 8.2.2 Autres demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise et/ou ratifie la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités de l'organisme suivant:

Fondation jeunesse Brome-Missisquoi : 250,00 \$

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

S. O.

9. ÉCONOMIE LOCALE et TOURISME

S.O.

10. VARIA

S. O.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions écrites déposées pour la première période de questions

2020-04-136 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 17h15

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier